



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Mairie d'Osselle

Conseillers présents : 14

Conseiller absent excusé : Mme TERRIER a donné procuration à M. BONNOT

Conseillers absents : M. BERTENAND – Mme. GENET

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Sylvain BRAUN

La séance est ouverte à 20h34

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Une remarque a été formulée :

Point numéro 8 : il faut comprendre 2025 au lieu de 2024 sur la quatrième ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 3 novembre 2025.

2/ Délégation de signature

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Enedis – dossier cœur d'Osselle :	352,80 € x 4 = 1 411,20 € T.T.C.
- Naturalis – rondins aménagement aire de jeux Routelle :	1 221,59 € T.T.C.
- Reboul – guirlande décoration Noël :	124,20 € T.T.C.
- Gaz et Eaux – mise aux normes poteau incendie rue de Pérouse :	1 340,37 € T.T.C.
- Locamuc – location nacelle installation sapins :	197,14 € T.T.C.
- Locamuc – location mini-pelle travaux aire de jeux et ruisseau :	458,35 € T.T.C.
- Pépinières de Marnay – arbres pour aménagement aire de jeux :	621,89 € T.T.C.
- Commune Roset-Fluans – participation investissement saleuse :	837,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

3/ Recensement – Rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'aura lieu en début d'année 2026 le second recensement des citoyens de la commune d'Osselle-Routelle.

Un appel à candidature avait eu lieu pour recruter deux agents recenseurs : un pour le quartier Osselle et un second pour le quartier Routelle.

M. Enzo GRAPPEY aura la charge du recensement sur Osselle, tandis que M. Benoît ROCHE s'occupera des opérations sur Routelle.

Il convient de délibérer sur la rémunération de ces deux agents recenseurs.

Il est proposé de partir de la subvention qui sera versée par l'État à la commune pour le recensement soit 1 709,00 € et de la rémunérer proportionnellement au nombre de logements référencés sur chaque district par rapport à Osselle-Routelle, sachant qu'il y a 214 logements à Osselle pour 240 à Routelle.

Montant brut de la rémunération pour l'agent recenseur d'Osselle :
 $1\,709,00\text{ €} \times 214 / 454 = 805.56\text{ €}$

Montant brut de la rémunération pour l'agent recenseur de Routelle :
 $1\,709,00\text{ €} \times 240 / 454 = 903.44\text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés valide la rémunération des agents recenseurs comme indiquée ci-dessus.

4/ Décision modificative du budget communal – Réintégration des résultats du SIVOS de Saint-Vit

Madame le Maire indique aux élus qu'au terme de l'arrêté n° 25-2025-09-23-00003 émis par la Préfecture du Doubs le 23 septembre 2025 et portant dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Saint-Vit, il y a lieu de répartir l'actif et le passif au prorata de la population de chaque commune membre, condition de répartition acceptée par délibérations concordantes du conseil syndical et de ses communes membres.

Les écritures de dissolution du syndicat scolaire de Saint-Vit ayant été comptabilisées par le SGC de Besançon, l'affectation des bonis de liquidation pour la commune de Osselle-Routelle se répartit comme suit :

- section de fonctionnement à hauteur de 184,33 euros
- section d'investissement à hauteur de 1 417,98 euros.

En conséquence il convient d'intégrer les résultats du SIVOS dans les comptes de la commune de la manière suivante :

Dépenses d'investissement : D001 : - 1 417,98€

D001 inscrit au BP 2025 : 16 614,43 euros

L'intégration de l'excédent d'investissement de 1 417,98€ réduit le déficit de la section d'investissement qui s'établit à

D001 : 15 196,45 €

Recettes de fonctionnement : R002 : + 184,33 euros

R002 inscrit au BP 2025 : 164 863,37 euros

L'intégration de l'excédent de fonctionnement de 184,33€ augmente l'excédent de la section de fonctionnement qui s'établit à

R002 : 165 047,70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la décision modificative du budget communal proposée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

5/ Convention fédération de pêche du Doubs- Restauration du ruisseau des Trois Chevaliers

Madame le Maire indique aux élus que dans le cadre de la restauration morphologique du ruisseau des Trois Chevaliers passant sur Routelle, il est proposé une conclusion d'une convention avec la Fédération de pêche du Doubs afin de permettre à cet organisme d'intervenir.

Le projet de convention a été envoyé aux élus en amont de la séance du Conseil et sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de convention avec la Fédération de pêche du Doubs et autorise Madame le Maire à la signer.

6/ Ouverture du quart du budget en investissement pour 2026

Madame le Maire indique aux élus que les services de la Préfecture ont signalé la nécessité d'émettre plus de précisions quant à l'ouverture de crédits en investissement pour 2026 à hauteur du quart du budget 2025.

Ainsi, nous devons préciser l'ouverture par article et non par chapitre comme réalisé lors du dernier Conseil municipal.

Budget communal

Chapitre	BP 2025	RAR 2024	DM 2025	Montant total	Quart ouvrable
Chapitre 20	3 000,00 €	6 180,00 €	0,00 €	9 180,00 €	2 295,00 €
Chapitre 20 - Opération cœur d'Osselle	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	13 750,00 €
Chapitre 204	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	34 000,00 €	8 500,00 €
Chapitre 21	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 23 - Opération cœur d'Osselle	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	32 500,00 €
					67 045,00 €

Budget Bois

Il est proposé les ouvertures ci-dessous.

Chapitre	BP 2025	RAR 2024	DM 2025	Montant total	Quart ouvrable
Chapitre 21	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	5 400,00 €	1 350,00 €
					1 350,00 €

Budget communal – 67 045,00 € à répartir

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

→ Article 203 « Frais d'études, ... » : 2 295,00 €

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » Opération cœur d'Osselle

→ Article 203 « Frais d'études, ... » : 13 750,00 €

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

→ Article 2041512 « Subv GFP de rattach – Bâtiments et ins » 2 500,00€

→ Article 2046 « Attribution de compensation d'investis » 6 000,00€
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

→ Article 212 « Agencements et aménagements de terrain » : 2 500,00 €

- ➔ Article 2135 « Install. Générales, agencements... » : 2 500,00 €
- ➔ Article 21538 « Autres réseaux » : 2 500,00 €
- ➔ Article 2156 « Matériel et outillage... » : 2 500,00 €

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » Opération cœur d'Osselle :

- ➔ Article 231 « Immobilisation en cours » : 32 500,00 €

Budget Bois – 1 350,00 € à répartir

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

- ➔ Article 2117 « Bois et forêts » : 1 350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à opérer aux ouvertures de crédits correspondantes.

7/ Cœur d'Osselle – Choix des entreprises

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction, nous rencontrons une difficulté concernant la gestion des eaux pluviales.

8/ Informations et questions diverses

Déplacement défibrillateur : celui-ci a été déplacé en face de la mairie de Routelle, la signalétique a été posée aussi.

Déménagement Osselle - Routelle : en cours (archives, secrétariat...); tout sera finalisé pour le 5 janvier.

Heures d'ouverture mairie de Routelle durant les travaux : pas de changements, la mairie sera ouverte au public tous les matins de 9h à 12h, les permanences auront lieu les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 15h30 à 18h.

Ecoles - RPI concentré : les maires d'Osselle-Routelle et de Roset-Fluans ont rencontré l'inspectrice d'académie qui a proposé de transformer le RPI en RPI concentré avec un seul directeur. Les communes devront donner leur avis après décision du SIVOS.

Distributions des nouvelles : seront prêtes pour la fin de la semaine

Aire de jeux date travaux : ils auront lieu du 19 au 23 janvier 2026

Mardis des Rives : la commune a candidaté pour l'été 2026, se pose la difficulté du parking en raison de la proximité du captage d'eau. Un regroupement a été prévu avec Saint-Vit car il y a plus de communes que de mardis. La manifestation aurait lieu en alternat avec Saint-Vit

Travaux ruisseau – P. MICHELIN : ont été réalisés par le SIVOM de Boussières en lien avec la fédération de pêche

Vœux du Maire : auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 11h en mairie de Routelle

Colis des Anciens : propositions identiques à l'an passé avec soit un colis gourmand soit un bon restaurant « Les Bords du Lac »

Clôture de séance : 21h45



Le Maire, Anne OLSZAK